

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-420 du 14 décembre 1982

portant création du Comité ad'hoc chargé
d'étudier le projet du deuxième Plan
d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret n° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé un comité ad hoc chargé d'étudier le projet
du deuxième Plan d'Etat.

Article 2.- La composition du comité ad hoc est la suivante :

Président : Mama Sanni GOMINA.

1er Vice-Président : Léonard GBAGUIDI de la Commission des
Finances, des Sociétés d'Etat et d'Eco-
nomie Mixte du Comité Central.

2^e Vice-Président : François Codjo AZODOGBEHOU de la Commis-
sion du Développement Rural du Comité
Central.

Rapporteurs : - Justin GNIDEHOU

- Séverin ATTOLOU

Membres : - Tous les Vice-Présidents des Commissions du
Comité Central

- Les rapporteurs des Commissions Commerce et Indus-
trie, Finances, Sociétés d'Etat et d'Economie
Mixte, Développement Rural et Equipement, Habitat
Transports et Communications.

Article 3.- Le comité a pour mission d'étudier le projet du deuxième
Plan d'Etat et de faire des propositions concrètes.

.../...

Article 4.- Les résultats des travaux du comité devront être déposés entre les mains du Chef de l'Etat, Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin dès mission remplie.

Article 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 14 décembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ~~PRESIDENT-VICE-PRESIDENTS-RAPPORTEURS~~
ET MEMBRES DU COMITE 20 SGG 4.-